

Grille des salaires des artistes musiciens

Accord sur les salaires 2021 applicable à compter du 9 décembre 2021 - signature le 8 décembre 2021

ARTISTES MUSICIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX AVEC NOMENCLATURE	
Salaire mensuel minimum d'embauche : CDI et CDD > 1 MOIS	
Tuttiste	3 065,97
Soliste	3 179,52
Chef de pupitre	3 395,29
Ces minima s'articulent avec les catégories définies dans les orchestres par accord d'entreprise.	
rémunération au cachet	
Le cachet minimum pour la rémunération d'un service indivisible de 3 heures est de : Au-delà, au prorata temporis	104,93
Le cas particulier des ensembles musicaux à nomenclature employant les musiciens en CDI est défini à l'article X.3.3.A	

ARTISTES MUSICIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX SANS NOMENCLATURE		
rémunération mensualisée		
CDI	minimum brut mensuel	2 629,03
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 734,06
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 892,15
rémunération au cachet		
<i>répétitions</i>		
	Journée de 2 services (6 h et prorata temporis au-delà)	148,18
	Garantie journalière si service totalement isolé	104,93
<i>représentations</i>		
	Cas général	148,18
	7 représentations ou plus par 15 jours	130,40
<i>répétitions & représentations</i>		
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	226,95

ARTISTES MUSICIENS appartenant au SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES		
rémunération mensualisée		
CDI	minimum brut mensuel	2 629,03
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 734,06
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 892,15
rémunération au cachet		
<i>répétitions</i>		
	Journée de 2 services (montant à verser sous la forme de 2 cachets)	105,03
	Garantie journalière si service isolé	78,77
<i>représentations</i>		
	Cas général	148,18
	7 représentations ou plus par 15 jours	130,40
	salles musiques actuelles < 300pl	104,93
	première partie	104,93
	plateau découverte	104,93

ARTISTES MUSICIENS engagés au sein d'AUTRES ENTREPRISES		
rémunération mensualisée		
CDI	minimum brut mensuel	2 629,14
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 734,06
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 892,15
rémunération au cachet		
<i>répétitions</i>		
	un service de 3 h	104,93
<i>représentation</i>		
		104,93